

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
1	21/01/22	Le Muy	Francil Ziano	Mr Francil Ziano demeurant 302 chemin de Tubanel au Muy s'oppose au projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Le Muy pour des raisons qui sont les suivantes : Nous sommes ma femme et moi propriétaires d'une maison qui a pris l'eau 3 fois depuis 2010. Ce qui a considérablement dévalué notre bien et affecté notre sérénité. Alors imaginez-vous avec une prison à proximité !!! Ainsi que l'impact sur l'environnement naturel qui est magnifique, paisible avec une biodiversité formidable. Pour conclure je pense qu'il y a des lieux beaucoup plus appropriés pour celui-ci.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant vos indications sur les caractéristiques hydrographiques des terrains et les événements d'inondations que vous connaissez régulièrement, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012. La commune</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré (voir à aléa exceptionnel) et sur une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
2	24/01/22	Le Muy	Beaumont	Contre ce projet.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
3	24/01/22	Le Muy	Lafargue	Besoin de commerces médecins pas de prison.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Les établissements pénitentiaires, au même titre que les écoles, les médecins et les hôpitaux, sont des équipements d'intérêt général. À cet égard c'est un service public qui nécessite des investissements au même titre que les autres. De plus la création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel. Cordialement, ---- L'APIJ
4	24/01/22	Le Muy	Thebault	480 emplois créés ??? questions...Favorable aux commerces et médecin. Contre ce projet qui n'apportera rien et va encore défigurer cette jolie campagne. Quelle désolation !!!	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant. Sur les bénéfiques en termes d'emploi : la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant l'image pour la commune et le territoire, le ministère de la Justice s'attache à un parti architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
5	25/01/22	Le Muy	Anonyme	650 plans au Muy (15ha ?) page 31 projet Troyes. 650 places => entre 30 et 4000m2 ?	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>La surface indiquée page 31 du dossier de concertation, pour le projet de Troyes-Lavau, est une surface plancher. Cette mesure comprend l'ensemble des surfaces des différents niveaux de la structure. La surface de 15 ha indiquée pour le projet du Muy est une surface au sol, qui comprend l'emprise au sol nécessaire pour la totalité du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
6	25/01/22	Le Muy	302 ch. de Tubanel 83490.	Contre ce projet.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement, ---- L'APIJ
7	27/01/22	Le Muy	Mme. Et M. Yannick GUITTON	Doléances de M M.Guitton et Mme Guitton Yannick . 204 chemin de Tubanel. Nous sommes contre ce projet. Dévaluation de l'habitat : maison perd de sa valeur, nuisances sonores, pollution visuelle. Insécurité +++ ! Destruction zone naturelle, alors que d'autres terrains isolés ont été proposés. De plus le bétonnage intensif créerait un gros ruissellement vers notre quartier qui est déjà victime d'inondations. La prison est trop à proximité des habitations, commerces et lycée. Elle peut être déplacée vers un lieu plus isolé et les emplois créés conservés. Le Muy mérite de vrais projets : redynamisation du centre-ville, dynamisme centre-aéré ! Subventions écoles... pas encore	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante. Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>un projet qui dévalue l'image du village qui ne cesse de se dégrader depuis des années. Les projets immobiliers se développent et attirent des familles et nous sommes également en pénurie de médecins. Non à la prison</p>	<p>avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>La sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant la bétonisation, la zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Concernant vos indications sur les caractéristiques hydrographiques des terrains et les événements d'inondations que vous connaissez régulièrement, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012. La commune est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré (voir à aléa exceptionnel) et sur une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Concernant l'impact sur l'image du territoire, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
 (Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
8	01/02/22	Le Muy	M. et Mme Guguieux	S'opposent à ce projet Mr et Mme Guguieux, 302 chemin Tubanel.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
9	01/02/22	Le Muy	Yves Aime - 19 R Ledru Rollin Le Muy	<p>A ce jour, 01/02/22 nous n'avons aucune précision sur la position et la superficie de ce projet.</p> <p>1° l'APIJ dans sa brochure note 74ha mais sans implantation : le carré de 15ha peut se perdre dans les 74ha annoncés et dont le périmètre est clairement mis en rouge. J'ai reporté sur la figure 1 ci-dessous la position et les extensions possibles reportés sur la carte publiée par le Var Matin. Mais il faut noter dès à présent que ces</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>74 ha représentent exactement la surface des zones 6 AU et 7 AU du PLU affectés à une zone de développement économique, confirmée par la une sur Var Matin le 22/01/22. Le changement d'affectation de terres agricoles en zone économique. Changement d'affectation aussi en rapport avec la future gare TGV qui ne sera pas en travaux en 2030 mais pas avant 2040-2045 (dossier de 5000 pages de SNCF réseaux que Mme la Maire n'a pas vu). Mais les élus ont peut-être sur la prison et la ligne nouvelle d'autres infos ? 2° Sur la publication du Var Matin version informatique. On observe : une enceinte de 9,8ha (305x320ha) il y a des extensions vers l'ouest et le sud-ouest de 11,6ha : grosse flèche. Où en est-on ? Quelle surface ? 3° Mme la Maire m'annonce dans une lettre personnelle : 16ha seulement ! Passer de 74 à 70 puis 16ha n'est-ce pas une façon d'amadouer la population ? Manipulateur dans le pouvoir LREM est coutumier ! Voir page</p>	<p>ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>suyante la figure 2 qui illustre mon propos. Les Muyois de toute façon ne pardonnerait pas le silence dans lequel a évolué ce dossier, bien avant Avril 2021 date de communication par la mairie. Comment oublier que les zones 6 AU et 7 AU (74ha) ont fait l'objet de rachats successifs par l'EPFC depuis des nombreuses années ? Preuve d'une collusion entre les équipes municipales qui se succèdent depuis bien longtemps avant LREM et la maire du Muy. Certes les terrains pouvaient avoir diverses destinations : hôpital, HLM, centre d'accueil pour gens du voyage (commune pas à jour sur cet impératif). Mais non on a choisi une prison.</p>	<p>Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
10	03/02/22	Le Muy	M et Mme Borsotto et Mme. Marsonnaue	<p>S'opposent à ce projet Mme Borsotto André, Mme Marsonnave Marie-Laure quartier Vaugrenier. Car notre désir est de réaliser un ensemble immobilier.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
11	03/02/22	Le Muy	Marc Thiercellin	<p>Suis particulièrement attaché à l'insertion du projet dans son environnement (commune résidentielle et touristique) afin que sa perception (visuelle, sonore...) soit la plus faible possible pour la population vivant à proximité, et passant devant cette zone quotidiennement ou presque. Mais deux prisons en Dracénie, c'est trop !!! M. Marc Thiercelin habitant du Muy depuis 2019.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale qu'il faut résorber. L'agrandissement de ce site a été étudié puis écarté notamment pour des raisons écologiques. En</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement. Le futur centre pénitentiaire du Muy poursuit des objectifs d'intérêt général qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire, lutter contre la surpopulation carcérale et renforcer la réinsertion active des détenus.</p> <p>Concernant l'image de la commune, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances sonores, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
12	03/02/22	Le Muy	Laurent Silbert	Je partage totalement les avis déjà exprimés. De plus, je suis obligé de constater à ce stade de nombreuses anomalies dans l'étude et la conduite de ce projet. Fermement contre l'édification de la prison et les projets attenants et complémentaire touchant au PLU. Silbert Laurent réside en zone impactée.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement ---- L'APIJ
13	03/02/22	Le Muy	Michelle Picherit	Je suis contre ce projet du centre pénitentiaire au Muy. Le Pôle de la Mode qui nous a été refusé, et j'en suis encore amère, aurait été plus dynamisant pour l'essor du Muy.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant. Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations. Cordialement ---- L'APIJ

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
14	04/02/22	Le Muy	Yves Aimé	19r Ledru Rollin (pages 8 à 11) : Je reprends tout d'abord ce que j'ai mis pages 4 à 6 (cartes fausses). Pas d'extension ni à 20ha ni à 40ha. A l'atelier du 02/02/22 l'APIJ a confirmé 15ha seulement (déjà pas mal pour les conséquences, destruction, sans oublier les expropriations, dévaluation qui feront l'objet de l'enquête publique. Résumé de l'atelier du 02/02/22 : concertations avec l'APIJ pour trouver des accès au projet de prison. But de l'atelier donc : envisager avec les locaux, les propriétaires privés étant écoutés, sans plus...La carte ci-dessous est une conclusion très personnelle et hypothétique des concertations de ce jour. Elle impliquerait une menace pour la zone pavillonnaire des valises, soumises à des contraintes du PPRI (sera exigé lors de l'enquête publique) selon la position de la prison et l'imperméabilisation des sols en amont du ruisseau de la Magdeleine et des Valises. Pour l'instant, à la table où j'étais présent avec les	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				représentants déjà nommés, il apparait les accès envisageables suivants : (où on notera aussi les difficultés). Au nord : accès par route fréquentée par Millo Garcin peu vraisemblable (fort trafic de camions + citernes de temps en temps.) et de plus route de Ferrières chargé aussi quatre directrices de trafic se croisant aussi depuis 2008. Vers le lycée : un giratoire serait possible (+/) existant, mais le proviseur note le danger pour les closes et la facilité d'accès au lycée. Vers le centre du Muy ancienne route de dingue Draguignan mais privé, longer par les pavillons accès à l'extrême sud au carrefour entre chemin Remoulins vers le collet reclus et la RND7 c'est dangereux à cause du trafic non-lieu bouchons en route du PPRI du Muy. Accès le long de la RD 1555 en face de l'établissement Pizzorno par création d'un giratoire. C'est l'hypothèse que j'ai considérée sur la fin de la page 9. Il est certain qu'il ne s'agit que d'une hypothèse personnelle et	Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet. De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>hypothétique !!! Ces zones (carrées ou rectangulaire selon le choix de l'APIJ peuvent très bien être décalées par la volonté de l'APIJ. Noter qu'une telle hypothèse rapprocherait le centre en projet du lycée (300m). En conclusion seule l'APIJ décidera de la position exacte ! Ce qui est logique mais regrettable car elle ne sera pas connue avant l'enquête publique courant 2e semestre 2022 ! Sans concertation aucune avant, alors que les propriétaires terriens de la zone ne savent pas s'ils seront concernés ou pas. Malgré des propriétés agricoles certaines classées en Côte de Provence ! Il est vrai que l'équipe communale du Muy a déclassé ces zones agricoles en zone de développement économique malgré l'avis défavorable de la chambre d'agriculture en Avril 2016. Qu'importe quelques vignes bien que ce soit le passé de ces terres ! Place au progrès ! Mais l'implantation d'une prison au Nord de la RND7, d'une gare TGV au sud de la R5 de l'A8 sont-ils</p>	<p>Concernant l'impact du projet sur des terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de document cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires de manière pérenne. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires, avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et le long terme. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				vraiment des progrès ? La prison sera payée par l'État (cad nous tous, contribuables français) et la LGB non seulement par ceux-ci mais avec une contribution réservée à la population locale ! Hors sujet ? Certes, mais autant que la population en soit prévenue ! Le progrès nous réserve un sacré coût.	<p>ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités. Aussi,</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation et particulièrement pour les précisions apportées concernant les accès, dont nous prenons bonne note.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
15	07/02/22	Le Muy	Angélique Robert	<p>Nous sommes venus habiter la campagne et nous allons nous retrouver avec des blocos... Alors la brochure ...très bien : en papier glacé afin de nous vendre du rêve : malin ! Le croquis de la prison au milieu des champs... un autre mensonge. Non seulement nous n'habiterons plus à la campagne mais en plus cela nous emmène à nouveau une population de</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				merde...et leurs familles qui sont victimes de ça. Non au projet de la prison du Muy .	<p>Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
16	07/02/22	Le Muy	Kalia Zaslaram	Même discours.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
 (Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
17	07/02/22	Le Muy	Anonyme	Non. Non. Non. Non. C'est juste une honte.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
18	07/02/22	Le Muy	Mme et M Jean Delagre	Nous espérons que cette dernière ligne droite visant à désamorcer le projet de construction de cette prison aboutira. Si des actions similaires contre cette construction ont été amenées, une partie de la population du Muy, observe des réseaux sociaux, n'a pu se manifester. Alors que le projet du Pôle de la mode a bénéficié d'une large campagne de promotion : local dédié, pétition en ligne, prospectus...Ce projet a été plus discrètement diffusé dans la population. Nous comptons sur la volonté de Mme Boyer, hostile à ce projet et à son tempérament méditerranéen pour faire obstacle à ce projet. Non, non et non ! Que notre petite ville s'embellisse et ne s'enlaidisse pas... ! Mme Boyer les muyois vont ont élue alors ne les décevez pas ! *Des terrains éloignés des centres urbains sont nombreux dans le Var.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Sachez également qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement ---- L'APIJ
19	15/02/22	Le Muy	Annick Chave	<p>Je suis contre ce projet. Déjà implantation inadéquate (proximité du Lycée, d'habitation existante, expropriation de terres agricoles, cultures appellation contrôlée etc...</p> <p>Sur l'eau potable : Mme la maire décide de construire à tout va, (plus ou moins 1500 logements d'ici à 4,5 ans) sans compter les logements prévus pour la DPVA donc une quantité non négligeable de M3 d'eau potable supplémentaire, en plus une prison avec des prisonniers qui consomment 190l/jrs plus tous les vacanciers que nous recevons chaque année, où allons-nous prendre toute l'eau nécessaire à alimenter toutes ces personnes ?</p> <p>Assainissement : notre station d'épuration est prévue pour 18 000 habitants avec tout l'apport de population indiqué ci-dessus, nous les dépasserons si rien n'est prévu à ce jour. Sans</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				compter de la nuisance que cette prison apportera à notre village (bruits, trafic).	<p>justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant la privatisation de terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Enfin, nous vous confirmons que la question de la gestion de l'eau (potable, usée et pluviale), sera étudiée en détail par les services de l'APIJ par rapport aux infrastructures en place.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
20	15/02/22	Le Muy	Christine Morose	Je suis également contre ce projet de prison et je partage l'avis des commentaires précédents : image du Muy, lycée à proximité, pas de véritable création d'emploi bétonnage à tout va, site endommagé, expropriation etc...	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
 (Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement ---- L'APIJ
21	16/02/22	Le Muy	Mme Collin	Il y a tout à développer avant l'implantation d'un ensemble pénitencier. Commerces de proximité, piscine, cinéma... En outre les zones naturelles sont à préserver, autant que le patrimoine viticole. Non à ce projet.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant. Concernant la privatisation de terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire. Celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>
22	17/02/22	Le Muy	Michel Chair	Je ne suis pas contre ce projet mais contre le lieu choisi de son emplacement, il aurait été plus judicieux de trouver un terrain qui n'impacterait pas ni les agriculteurs ni la future zone de développement du coll. Redon.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
23	03/03/22	Le Muy	Anonyme	Absolument pas d'accord !!! Le Muy a besoin de développer une autre image si elle veut être attractive !	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>En termes d'image, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires.</p> <p>Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
24	03/03/22	Le Muy	Anonyme	Il y a suffisamment de délinquants et d'inadaptés sur la commune. Elle a d'autres besoins que d'en rajouter.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant. Cordialement ---- L'APIJ
25	03/03/22	Le Muy	Marie-Claude BERNARD	Je suis très défavorable, n'apporte rien à la commune, que des nuisances. L'agriculture disparaît au profit des nuisances sonores, pas d'emploi, mutations seules. Le lieu est très mal choisi aux portes du village. Expérience négative avec Draguignan.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant. Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>En termes d'activité, la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du territoire. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés. De plus, l'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Enfin, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
26	03/03/22	Le Muy	Joséphine Cangelosi	Je suis contre ce projet à l'emplacement où il est prévu, derrière une zone agricole à proximité du	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				lycée et d'une zone commerciale. Problème de population extérieure et d'aménagement.	<p>nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Sachez enfin qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
27	04/03/22	Le Muy	Lisa Freulon	Je suis contre ce projet. J'habite chemin des serres et des plaines, je trouve cet emplacement infaisable.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
28	04/03/22	Le Muy	Magali Freulon	<p>337 chemin des serres et des plaines, 83490, Le Muy.</p> <p>J'ai assisté à la réunion de « concertation » pour découvrir que tout était déjà joué d'avance en amont. Nous, habitants du Muy, sommes mis au pied du mur. C'est inacceptable !</p> <p>On nous explique « les critères » à prendre en compte pour trouver un terrain pour la construction d'une prison. Qui a décidé qu'il fallait être à 20 minutes du palais de Justice ?</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>Cela réduit énormément les choix possibles. Alors que l'emplacement choisi au Muy va mettre en grosses difficultés la vie des habitants voisins, les problèmes de circulation (en cas de transfert de prisonnier notamment), les risques occasionnés en cas d'évasion et la proximité du Lycée du Val d'Angers notamment. Par ailleurs, le Muy sera connu maintenant pour sa prison et plus pour son marché provençal ! La valeur de nos biens immobiliers et la qualité de vie vont forcément être dégradés. Je suis absolument contre !</p>	<p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet sur lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Enfin, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
29	04/03/22	Le Muy	Arlette Vienco, Famille Deslooven	Nous sommes contre le projet de la prison au Muy. Ça apportera encore de la délinquance, nuisance et cet emplacement agricole doit rester « agricole ».Contre ce projet.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur l'environnement le projet étant soumis à évaluation environnementale</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>systematique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
30	10/02/22	Les Arcs-sur-Argens	Mme. Friant S. et U.	<p>Le projet n'est pas compatible avec le PLU puisque les zones prévues sont agricoles et naturelles. Normalement c'est le PLU qui détermine la construction. Dans ce projet c'est la construction qui va faire modifier le PLU. Donc c'est l'inverse. Une abération.</p> <p>De plus, à une très proche proximité, se situent un domaine viticole, un dépôt de carburants de station</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
 (Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>service (Q8). Un établissement de transport de matières dangereuses (carburant, gaz et bouteille de gaz) y est également situé.</p> <p>L'impact sur les créations d'emplois est minime. Les fonctionnaires de Grasse seront déplacés sur le Muy, d'où création : zéro pointé.</p> <p>Zone naturelle veut dire biodiversité. On va encore s'asseoir dessus.</p> <p>Il y a aussi un centre de rétention de migrants, en phase de construction, de l'autre côté de l'axe routier. Cherchez-vous à concentrer les problèmes sur 2 km² ? Le Muy et les communes alentours ne peuvent pas tout supporter.</p>	<p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Concernant le PLU du Muy, il indique que le site du projet est défini <i>comme une zone ayant vocation à être urbanisée pour des activités économiques et de services.</i></p> <p>Les plans locaux d'urbanisme définissent la stratégie et les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de documents cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires une fois pour toutes. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires, avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et long terme.</p> <p>C'est justement le sens d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : si le projet est déclaré d'utilité publique / d'intérêt général par les services d'État (Préfecture) à l'issue de la concertation préalable et de l'enquête publique, cela signifie que les documents d'urbanisme peuvent être mis en compatibilité pour</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>permettre la réalisation de ce projet reconnu d'intérêt général.</p> <p>La procédure d'évolution du document d'urbanisme est encadrée et concertée. Il convient de noter que cette démarche de concertation préalable porte tant sur le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy que sur la mise en compatibilité de son PLU.</p> <p>La présence de site « dangereux » à proximité immédiate d'un établissement pénitentiaire est effectivement une contrainte rédhibitoire qui amène l'APIJ à écarter un site disposant de cette caractéristique. Dans le cadre des études déjà menées sur la parcelle du Collet Redon, le site classé SEVESO « STOGAZ » de La Motte est le seul à avoir été répertorié (stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 ou 2). Néanmoins, ce-dernier est situé à environ 1,8 km au Nord-Ouest de la parcelle, ce qui n'a</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>pas d'incidence sur le projet d'établissement pénitentiaire.</p> <p>En termes d'activité, la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du territoire. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés. De plus, l'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>cette envergure. Ces commandes génèreront également un certain nombre d'emploi.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique</p>

LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord. Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation. Cordialement ---- L'APIJ
31	02/02/22	Draguignan	M. Brumeau	Oui pour la prison vous êtes en retard pour y penser sur le secteur indiqué.	Bonjour, Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant. Cordialement, ---- L'APIJ



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE